



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2020-116

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2020

Sommaire

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie

73-2020-06-07-001 - AP2020-0440 fixant le plan de chasse grand gibier durant la campagne 2020-2021 dans le département de la Savoie (2 pages)

Page 3

73_DDT_Direction départementale des territoires de
Savoie

73-2020-06-07-001

AP2020-0440 fixant le plan de chasse grand gibier durant
la campagne 2020-2021 dans le département de la Savoie

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale des territoires
Service environnement, eau, forêts

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDT/SEEF n° 2020-0440
fixant le plan de chasse grand gibier durant la campagne 2020-2021 dans le département de la SAVOIE

Le Préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.425-6 à L.425-13 et R.425-2,
VU l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction d'animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans le but de repeuplement,
VU l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 modifié fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée,
VU le schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024 approuvé le 26 juillet 2018,
VU l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage consultée de façon dématérialisée entre le 29 avril 2020 et le 11 mai 2020,
VU le résultat de la participation du public suite à la mise à disposition du projet d'arrêté par voie électronique sur le site des services de l'État du 14 mai au 3 juin 2020.

SUR proposition du directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux des espèces de grand gibier soumises à plan de chasse à prélever durant la campagne 2020-2021 pour l'ensemble du département de la SAVOIE sont encadrés comme suit :

Espèces	Minimum	Maximum
Cerf	1853	2647
Chevreuil	2448	3497
Chamois	2154	3077
Mouflon		203

La répartition du nombre minimum et du nombre maximum entre les unités de gestion cynégétique est indiquée dans l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : Tout animal ou partie d'animal destiné à la naturalisation doit être accompagné du dispositif de marquage ou de l'attestation jusqu'à l'achèvement de la naturalisation.

Article 3 : Le directeur départemental des territoires, le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts, le président de la fédération départementale des chasseurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Chambéry, le 10/06/2020

Signé par Le Préfet,

Louis LAUGIER

Annexe de l'arrêté préfectoral DDT/SEEF n° 2019-0440
fixant le plan de chasse grand gibier durant la campagne 2020/2021 dans le département de la SAVOIE

Unités de gestion CERF	Attribution	Minimum
ALBANNE TELEGRAPHE	166	70 % du maximum
BASSE TARENTOISE	162	
BAUGES	156	
BEAUFORTAIN	118	
BELLE ETOILE	7	
CHARTREUSE	54	
ENCOMBRES	182	
EPINE	34	
GLANDON	151	
GRAND ARC	95	
HAUTE MAURIENNE	342	
HAUTE TARENTOISE	135	
HURTIERES	180	
LAUZIERE	89	
MOYENNE TARENTOISE	236	
REVAR-LEYSSE	124	
TROIS VALLEES	363	
VAL D'ARLY	53	

Unités de gestion CHEVREUIL	Attribution	Minimum
AIGUILLES D'ARVES	158	70 % du maximum
ARAVIS	55	
BASSE SAVOIE	198	
BAUGES	216	
BEAUFORTAIN	210	
BELLE ETOILE	59	
BELLE PLINIER	28	
BELLEDONNE	49	
BISANNE	122	
CHAPIEUX	68	
CHARTREUSE	216	
CHAUTAGNE	118	
ENCOMBRES	155	
EPINE	338	
GRAND ARC	123	
GRAND CHATELARD	40	
HAUTE MAURIENNE	142	
HURTIERES	164	
LAUZIERE	93	
MALGOVERT	50	
MONT JOVET	174	
MONTRAILLAN	143	
PARRACHEE	29	
REVAR	245	
SAULIRE	56	
SETAZ	37	
SUD OUEST BAUGES	211	

Unités de gestion CHAMOIS	Attribution	Minimum
AIGUILLES ARVES	168	
ARAVIS	133	
BAUGES	214	
BEAUFORTAIN	394	
BEC ROUGE	39	
BELLE ETOILE	55	
BELLE PLINIER	59	
BELLECOTE	23	
BELLEDONNE	181	
BISANNE	118	
CHAPIEUX	43	
CHARBONNEL	53	
CHARTREUSE	89	
DENT PARRACHEE	79	
EAUX NOIRES	75	
ENCOMBRES	192	
EPINE	148	
GALOPPE	35	
GRAND ARC	50	
GRAND BEC	26	
GRAND CHATELARD	76	
GROS FOUG - CLERGEON	48	
HURTIERES	36	
LAUZIERE	165	
MARGERIAZ	65	
MONT CENIS	90	
MONT JOVET	38	
MONT JULIOZ	24	
MONT POURRI	43	
REVAR	51	
RIVE DROITE ARC	50	
ROC DES BOEUF	10	
ROSSANNE COLOMBIER	40	
SANA	17	
SASSIERE	40	
SETAZ	110	

Unités de gestion MOUFLON	Attribution	Minimum
ARAVIS	18	
BAUGES	117	
BELLE ETOILE	1	
CHARTREUSE	11	
EAUX NOIRES	0	
ENCOMBRES	17	
FORET AIGUEBLANCHE	14	
MONT JOVET	25	